

N° 10032

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 09/2024/CBG

La présidente de la commune de Benguerir procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Achat De Matériel D'entretien De Points D'eau
 Au Profit De La Commune De Benguerir.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	U	Qta	Garanties exigées
01	Tuyau d'arrosage 1/2 lère choix	NEANT	ml	150	NEANT
02	Tuyau d'arrosage 1 pouce 1ère choix		ml	300	
03	Tuyau (1" et demi lère choix) pour citerne		ml	70	
04	Vanne d'arrêt 3/4 en cuivre 1er choix		U	20	
05	Robinets de services 1/2 lère choix		U	10	
06	Robinet lavabo 1ère choix		U	04	
07	Embout 1/2		U	15	
08	Bouchon 1/2		U	10	
09	Colle PVC		KG	01	
10	Flexible pour lavabo		U	06	
11	Manchons égal 1 pouce		U	10	
12	Apporteur réglable 1 ^{er} choix		U	06	
13	Manchons égal 2 pouce		U	10	
14	Raccord polyéthylène 1/2		U	06	
15	Manchons 50mm Ø en polyéthylène		U	02	
16	Téflon grand taille		U	20	
17	Arroseur escamotable 1ère choix		U	15	
18	Vanne d'arrêt 2 pouce 1ère choix		U	20	
19	Tirebouchon polyéthylène 2 pouce		U	04	
20	Tirebouchon polyéthylène 32mm Ø		U	10	
21	Mécanisme de chasse		U	04	
22	Retube 16 mm		ML	20	
23	Coude en cuivre pour retube 16 mm		U	04	
24	Raccord égale cuivre pour retube 16 mm		U	04	
25	Raccord femelle cuivre pour retube 16 mm		U	04	
26	Thé cuivre pour retube 16 mm		U	04	
27	Collier 2" 1/2		U	10	
28	Réduction en cuivre pour pompe		U	10	
29	Raccord en polyéthylène 16 mm		U	10	
30	Coude en polyéthylène 16 mm		U	10	

- Lieu d'exécution : **Commune De Benguerir**
- Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : **10 jours après notification de l'engagement**
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : ~~06 Mai 2024~~ A 12H
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

La Présidente de la Commune.

